

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 6 JUIN 2023**

Membres									Date de convocation	
En exercice :	11	Présents :	9	Excusés :	2	Absent :	0	Votant :	10	30/05/2023

L'an deux mille vingt-trois le 6 Juin à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Alban VOSSION, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

Excusés : Mrs Thomas ROLLET (a donné pouvoir à Mr Jean-Claude LAPIERRE) et Batiste FAVIER.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAPIERRE

Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, présente l'ordre du jour.

1) EMBAUCHE D'UN SECOND ADJOINT TECHNIQUE – TABLEAU DES EFFECTIFS

Lors de sa séance du 6 Février dernier, la municipalité a créé un second poste d'adjoint technique pour faire face à une charge trop importante de travail pour le seul cantonnier communal.

La commission en charge du Personnel communal et les adjoints ont retenu la candidature de Monsieur Damien BERNARDIN à l'issue de son entretien du 17 Mai dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'embaucher Monsieur Damien BERNARDIN à compter du 1^{er} août 2023, en CDD, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20 heures, au grade d'adjoint technique territorial, 6^{ème} échelon.

Le tableau des effectifs est mis à jour comme suit :

LIBELLE EMPLOI	GRADE	POSTES POURVUS	POSSIBILITÉ POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTES VACANTS	DURÉE TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	OUI	NON	TC 35H00
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique territorial (1ère - 2ème classe, Principal 1ère et 2ème classe)	1	OUI	NON	TC 35h00
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique territorial (1ère - 2ème classe, Principal 1ère et 2ème classe)	0	OUI	OUI	TNC 20h00
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	OUI	NON	TNC 11H00 (annualisé)

2) DEVIS AMENAGEMENT DU LOCAL POMPIERS

Monsieur Bernard LAPIERRE présente le devis reçu de l'entreprise GUILLARD, il s'élève à un montant de 21 329.78€ HT (25 211.80€ TTC). Monsieur Gianni FERRO se charge de demander d'autres devis, notamment auprès de l'entreprise BONGLET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour ces travaux et autorise le Maire à signer le devis le moins disant et tous documents se rapportant à cette opération.

3) AUTORISATION AU MAIRE POUR DEMANDER TOUTES SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LOCAL DES POMPIERS

Monsieur le Maire indique que les travaux d'aménagement du local pompiers sont éligibles à une aide du Conseil Départemental de Saône et Loire. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander cette subvention et à signer tous documents se rapportant à cette opération.

4) MISE EN PAUSE DE L'EDEN DES 4 PATTES (FOURRIERE)

La commune de SOLUTRE-POUILLY a conclu depuis de nombreuses années, une convention fourrière avec « l'Eden des 4 Pattes » pour bénéficier du service de fourrière pour les animaux errants. Le montant de la participation communale pour 2023 s'élève à 408.10€.

Le refuge connaît une situation financière critique et est obligé de licencier ses salariés. De ce fait, il ne peut plus assurer le service de fourrière. Il espère trouver des financements solides dans les mois qui viennent qui permettraient de relancer son activité avant la fin de l'année.

Les conventions fourrières étant déjà reçues, le Refuge s'engage à rembourser chaque commune adhérente si elle en fait la demande. Cependant, les communes peuvent, si elles le souhaitent, soutenir le refuge et choisir ne pas être remboursées de la cotisation 2023.

Le conseil propose de contacter les communes concernées (Leynes, Cenves, Prissé, Varennes les Mâcon...) pour en discuter ensemble avant de prendre une décision.

5) TRAVAUX ET ORGANISATION CANTINE SCOLAIRE

Monsieur Gianni FERRO fait le résumé de la réunion cantine du 16 mai dernier.

Il conviendrait que le cantonnier passe tous les mardis et vendredis pour récupérer les sacs et cartons.

Le stockage de la vaisselle est à revoir car les placards semblent inadaptés pour une parfaite hygiène ; Il est prévu de carreler le placard et d'y poser un rayonnage alimentaire.

Enfin, les porte-manteaux de la garderie ne tiennent pas et s'arrachent du mur, il faudrait les poser sur une planche qui elle, serait fixée au mur.

Le conseil valide ces demandes et Monsieur Claude BOURDON voit avec Damien.

6) POLITIQUE CYCLABLE DE MACONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMERATION : ARCEAUX POUR STATIONNEMENT VELOS

MBA souhaite connaître d'ici le 8 juin prochain, les besoins en matière de stationnements vélo, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma des mobilités durables.

Après vérification, il s'avère que la commune possède déjà, depuis de nombreuses années, 3 arceaux de stationnement de vélos, déjà fournis à l'époque par la CAMVAL : deux sont installés sur le parking de la Roche et un sur la place du village.

7) MISE EN PLACE D'UN DEFIBRILLATEUR DANS LE BOURG DE SOLUTRE

Monsieur le Maire explique, que, sur les conseils du SDIS, il serait bien d'installer un défibrillateur dans le centre du village, sur le mur extérieur de la salle des fêtes.

Il s'agit d'un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Les commerçants alentours pourraient, s'ils le souhaitent, être formés à son utilisation.

Un devis sera rapidement demandé à la Société DEFIBRIL.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette proposition et donne son accord de principe à l'achat d'un défibrillateur communal.

8) QUESTIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE

Suite à la présentation au conseil des maires du Gd Site par Laurent RICHARD d'un projet d'étude sur les flux touristiques en vue de mieux en comprendre les mécanismes, et dans l'esprit des souhaits de la municipalité d'être intégrée dans ces analyses, Monsieur Alban VOSSION indique qu'il conviendrait de réunir la Commission Grand Site afin de discuter de ce projet pour le commenter et l'enrichir notre point de vue. La date est fixée au 14 juin prochain.

La commission d'appel d'offres pour le marché de travaux de la Route des Acacias se réunira le Jeudi 22 juin prochain.

Suite à la consultation lancée ces derniers mois afin de retrouver un autre imprimeur pour le bulletin, et au vu des retours et questionnements des fournisseurs, il convient de redéfinir rapidement le cahier des charges attendu pour finaliser le contrat. La Commission bulletin se réunira vendredi 9 juin prochain.

Monsieur Alban VOSSION invite la commission PLU et tous les conseillers qui le souhaitent à participer à la prochaine réunion PLU organisée à VERGISSON, le 21 juin prochain avec le Cabinet URBICAND, l'Architecte des Bâtiments de France, l'Inspecteur des Sites et le Grand Site.

Les conclusions de l'analyse du Cabinet GENESIS, concernant la compatibilité de notre projet de village et le projet de Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCOT, sont réceptionnées. Il convient de les partager avec Vergisson. Une réunion est organisée avec Jean-Claude LAPIERRE, Anne BROCHETTE, et Alban VOSSION.

Une stagiaire d'Ecole d'Architecture réalise actuellement, dans le cadre de sa formation, une étude d'aménagement du site touristique du Centre aéré sur la base du cahier des charges et des réflexions de la municipalité. Ce travail permettra de réaliser des esquisses visuelles d'ici fin d'année afin de confirmer la définition de notre projet communal.

Madame Valérie CHARPIGNY a proposé de dispenser à SOLUTRE-POUILLY, dès le 4 septembre prochain, tous les lundis de 11 à 12 heures, des cours de Gym douce/Stretching/Abdo et Pilates, pour un maximum de 12 personnes. Elle souhaite que la commune lui prête une salle. Le conseil municipal, donne son accord pour lui proposer la salle des fêtes gratuitement, mais vérifie au préalable que tous les risques soient bien couverts, tant par l'assurance communale pour les bâtiments, que par la Responsabilité civile de l'organisateur pour les accidents pouvant survenir dans le cadre de la pratique de ces activités sportives.

Monsieur Claude BOURDON indique que des poubelles d'ordures alimentaires sont déposées dans les containers au parking de la Roche ce qui pose un problème d'hygiène et d'odeurs.

Madame Marie-Agnès TROUILLET indique que le lavoir de Pouilly a été nettoyé. Les plantations de fleurs sont faites.

Monsieur Gianni FERRO fait le résumé du dernier conseil de classe du 5 juin, Il informe le conseil, du départ des Mesdames Mathilde LACHAUX et Anaïs UCHAN pour la prochaine rentrée. Deux nouvelles enseignantes intégreront le RPI : Mme MONTERRAT qui prendra la direction de l'école de Fuissé et qui aura en charge la classe de CP-CE1, Mme SLONSKI qui prendra le poste de chargée d'école à Solutré-Pouilly et qui aura en charge la classe de maternelle.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		ROLLET Thomas	Excusé
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre		Batiste FAVIER	Excusé
TROUILLET Marie-Agnès			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2023/030	Embauche d'un second adjoint technique et mise à jour du tableau des effectifs	2023/032	Autorisation donnée au Maire pour demander l'aide du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement du Local des Pompiers
2023/031	Accord travaux d'aménagements du local Pompiers et autorisation au Maire pour signer le devis le moins disant	2023/033	Accord de principe pour l'achat d'un défibrillateur à installer dans le centre du village

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le 4 Juillet 2023

La séance est levée à 20H40